



PREAVIS MUNICIPAL No 20-16

Sainte-Croix, le 9 novembre 2020
 Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

Crédits complémentaires 2020

Monsieur le Président,
 Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de l'article 84 du règlement du 27 juin 2016 du Conseil communal, nous sollicitons l'octroi de divers crédits complémentaires qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget 2020.

A) Budget d'exploitation

Comptes	Désignation	Budget 2020	Détails	Complément demandé
1	ADMINISTRATION GENERALE			
160	TOURISME			
160.3653	Projets touristiques	34'900		
	Solde activités Snowscoot			2'300
170	SPORTS			
170.3653	Subside promotion sportive	38'500		
	Ski-Club Sainte-Croix, déficit piste éclairée			4'000
35	BATIMENTS ADMINISTRATIFS			
351.1	HOTEL DE VILLE			
351.1.3141	Entretien du bâtiment	64'100		
	- Lave-vaisselle appartement		2'150	
	- Nouveau vase d'expansion		700	
	- Tableau commande chauffage		3'700	
	- Main courante extérieure endommagée		700	7'250
355	AUTRES BATIMENTS			
355.3141	Entretien des bâtiments	89'600		
	- Régulateur Mt-Mayaz		2'000	
	- Remplacement 6 batteries Mt-Mayaz		3'650	5'650
Crédits complémentaires "exploitation normale"				19'200

Viennent s'ajouter à ce montant, les charges liées à la gestion du COVID. Cette pandémie a provoqué, d'une part une cessation de certaines activités ou une redistribution des tâches (par exemple pour le nettoyage des écoles) et, d'autre part, des charges financières supplémentaires pour la communication des décisions,

les produits de nettoyage, le renforcement du service de conciergerie, et les mesures d'encouragement et de relance économiques. Les mesures prises pour la gestion du COVID au sein des services communaux sont relatés dans le préavis 20-10 de l'arrêté d'imposition. Il était mentionné :

« la gestion communale s'est adaptée aux effets de la crise COVID. La Municipalité a mis en œuvre avec toute la rigueur qui s'impose les différentes mesures permettant d'enrayer la propagation du Coronavirus. Elle a veillé tout particulièrement à la protection de ses collaboratrices et collaborateurs. Plusieurs d'entre eux présentant des risques élevés sont restés à la maison, il en était de même pour les personnes en quarantaine préventive et les parents qui n'avaient pas de moyen de garde.

Les guichets ont été fermés dès le 17 mars et ré-ouverts partiellement puis complètement dès le début du mois de mai. Le télétravail a permis de maintenir un service minimum nécessaire dans l'administration et une présence alternée aux bureaux communaux. Quant aux services techniques, les tâches inévitables au service de la population tels le ramassage des ordures, la garantie et la surveillance d'alimentation en gaz et eau ont été maintenues. La conciergerie dont les travaux ont fluctué tout au long de cette période d'instabilité a assuré le service minimum lors de la fermeture des locaux mais s'est adaptée aux exigences toujours plus élevées de désinfection au fur et à mesure des réouvertures des locaux et installations. La reprise de l'enseignement a provoqué un surplus de travail nécessitant une aide externe. Ces mesures continuent actuellement et se maintiendront vraisemblablement au début de 2021.

En accord avec la société industrielle et commerciale (SIC) de la région et de la Commune de Bullet, des mesures ont été prises pour atténuer les effets du ralentissement économique et redynamiser les commerces locaux.

Il est évident que ces efforts engendrent des coûts imprévus par l'utilisation accrue de matériel de désinfection/nettoyage et de renfort pour les nettoyeurs. Les communes ne bénéficient pas des indemnités de réduction de l'horaire de travail (RHT) pour leur personnel resté en inactivité. Il en est de même pour la fermeture partielle des structures d'accueil de jour des enfants. La garantie des versements intégraux des salaires a été donnée pour tous les employés communaux et des infrastructures d'accueil de jour des enfants. Les surcoûts liés à cette pandémie sont importants. Ils seront répertoriés dans un chapitre spécifique aux comptes 2020.

131	COVID 19			
131.3011 à				
131.3060	Charges salariales - employés	0	192'000	
	Engagement d'un employé durée déterminée		22'200	
	Compensation sur autres services		-192'000	22'200
131.3080	Renforcement service conciergerie	0		10'800
131.3102	Frais annonces	0		10'300
131.3133	Produits desinfectants et nettoyage	0		36'300
131.3185	Liaison informatique - télétravail	0		1'800
131.3658	Aide économique - abandon locations	0		6'500
131.3659	Relance économique	0		
	- Action "T'es Timbré"	0	3'800	
	- Action par la SIC	0	15'000	18'800
				<u>106'700</u>
	Crédits complémentaires liés à la gestion du COVID			<u>106'700</u>
	Total des crédits complémentaires - budget 2020			<u>125'900</u>

CONCLUSION

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

-- **d'approuver** les crédits complémentaires au budget 2020 d'un montant de **Chf 125'900.00.**

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :


C. ROTEN



Le Secrétaire :


S. CHAMPOD

Délégué municipal : La Municipalité in corpore